

SEANCE DU 18/09/2023

DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUET.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Sylvie AGAËSSE (excusée), Karine CHEVALIER (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

Ressources humaines 2023.09.013 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^e CLASSE AU 01/10/2023

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2022-09-14 du 12 septembre 2022 créant le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2022,

Vu le tableau actuel des effectifs,

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^e classe, faisant fonction d'ATSEM, à temps non complet (26,15/35^{ème}), afin de procéder à un aménagement du poste d'un agent, suite à la demande exprimée par ce dernier.

Considérant que la modification du temps de travail est inférieure ou égale à 10% du temps de travail initial de l'emploi et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL, l'agent n'étant pas affilié à la CNRACL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2023, de baisser la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, de 26.15/35^{ème} à 23.60/35^{ème},
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,
- AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

